

# Entreprises

## Innovation : la Bretagne tire son épingle du jeu

*En Bretagne, les entreprises de 10 à 249 salariés recourent davantage à l'innovation, notamment dans les services technologiques et dans l'agroalimentaire.*

*Ce résultat s'explique principalement par une dynamique propre, la structure de l'économie régionale n'étant que très légèrement plus porteuse qu'ailleurs. Ce recours plus fréquent à l'innovation est particulièrement net pour les innovations d'ordre technologique, beaucoup moins pour les innovations organisationnelles ou de marketing.*

*Les PME les plus innovantes sont les entreprises exportatrices, dotées d'importantes capacités d'investissement, employant au moins cinquante salariés et appartenant à un groupe ou réseau d'enseignes.*

*Le recours à l'innovation permet aux entreprises d'accroître leur marché et d'élargir leur gamme de produits. Le coût important de l'innovation en constitue le principal frein. Un tiers des innovations est ainsi réalisé en coopération avec des partenaires de marché.*



Dans un contexte de mondialisation croissante, les facteurs de compétitivité des entreprises sont multiples. Parmi eux, la capacité à s'adapter aux évolutions du marché et à anticiper les nouveaux besoins tiennent une bonne place. Ainsi, l'innovation, soutenue par les politiques territoriales, constitue un ressort essentiel de la compétitivité économique.

### Les PME bretonnes innovent plus qu'ailleurs, surtout dans les secteurs technologiques

Selon les résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS)<sup>1</sup>, près de six PME<sup>2</sup> bretonnes sur dix déclarent avoir innové au cours de la période 2008 - 2010, tous secteurs confondus. Ce résultat est supérieur à la moyenne, qu'on le compare aux régions de province ou à la France métropolitaine qui inclut l'Île-de-France.

L'innovation s'entend ici au sens large : elle peut concerner aussi bien la conception ou l'amélioration de biens et services, mais aussi porter sur les procédés de production, les modes d'organisation ou encore les stratégies de vente<sup>3</sup>. Ainsi, l'innovation ne se réduit pas à l'invention et, souvent, les différents types d'innovation se combinent : un nouveau produit pourra être issu d'un nouveau procédé de production et sa mise en vente accompagnée d'un nouveau plan marketing.

Cette plus forte propension à innover en Bretagne s'observe dans tous les secteurs, mais l'écart est particulièrement sensible dans les services technologiques. Ceux-ci regroupent les secteurs d'activité par essence les plus innovants tels l'édition, les télécommunications,

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> - Cf encadré « Source et champ »

<sup>3</sup> - Cf encadré « Les quatre formes d'innovation »

## Les PME bretonnes tirent leur épingle du jeu dans tous les secteurs d'activité

Proportion de PME innovantes (innovation au sens large) (en %)

	Bretagne	France de province	France métropolitaine
Industrie manufacturière	55,9	54,7	53,9
dont industries agroalimentaires	59,5	50,6	47,9
Services technologiques	79,5	72,7	70,2
dont édition, audiovisuel et diffusion	79,5	69,9	65,4
dont télécommunications, informatique et services d'information	76,3	72,3	72,4
dont recherche-développement scientifique	100,0	82,5	78,5
Services intellectuels	65,2	61,5	61,7
dont activité d'architecture et d'ingénierie	65,7	62,6	61,8
<b>Ensemble</b>	<b>58,7</b>	<b>56,8</b>	<b>57,3</b>

Source : Insee, enquête CIS 2010

### Les quatre formes d'innovation

- **Innovation de produit** : introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles.

- **Innovation de procédé** : mise en œuvre d'un procédé de production, d'une méthode de distribution, d'une activité de soutien ou de support nouveau ou significativement amélioré pour les biens ou services.

- **Innovation d'organisation** : mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail ou des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction.

- **Innovation de marketing** : mise en œuvre de concepts ou de stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant auparavant.

L'**innovation technologique** regroupe les innovations de produits et de procédés ainsi que les actions d'innovation non abouties dans ces domaines.

L'**innovation non technologique** regroupe les innovations d'organisation et de marketing.

Une **entreprise innovante** est une entreprise déclarant avoir procédé à une innovation technologique ou non technologique. On parle d'**innovation au sens large**.

Ces définitions sont issues du Manuel d'Oslo, principale source internationale de principes directeurs en matière de collecte et d'utilisation d'informations sur les activités d'innovation.

l'informatique et les services de l'information. Le taux d'innovation, déjà élevé au niveau national (70 %) ou dans l'ensemble des régions hors Île-de-France (73 %), y atteint 80 % en Bretagne. Ce résultat s'explique principalement par la forte présence, dans la région, du secteur de l'édition et des entreprises de 10 à 19 salariés des technologies de l'information (télécommunications, informatique et services d'information).

A un degré moindre, les PME bretonnes des services intellectuels, qui regroupent les activités d'architecture et d'ingénierie et la publicité, déclarent également avoir plus innové qu'au niveau métropolitain ou à celui de la France de province. Ce sont principalement les entreprises d'architecture et d'ingénierie de moins de 50 salariés qui contribuent à ce résultat.

### Des PME de l'agroalimentaire particulièrement innovantes

Dans l'industrie, les PME bretonnes sont également plus innovantes avec un taux d'innovation global de 56 %, supérieur de deux

points à la moyenne métropolitaine et d'un point à l'ensemble des régions de province.

Ce taux s'explique principalement par l'industrie agroalimentaire qui compte près de 60 % de PME innovantes en Bretagne contre une moyenne de 51 % en France de province. Ce secteur regroupe 30 % de l'emploi salarié des PME industrielles bretonnes. Il influe donc très positivement sur le taux d'innovation général des PME industrielles dans la région. Dans le reste de l'industrie en revanche, le taux d'innovation (54 %) est, en Bretagne, légèrement inférieur à la moyenne des autres régions.

Le fort recours des PME agroalimentaires bretonnes à l'innovation s'observe quelle que soit leur taille. C'est toutefois dans les petites structures de 10 à 19 salariés que l'écart avec les autres régions est le plus important (50 % d'entreprises innovantes, contre 42 % au niveau national).

### Un fort recours à l'innovation peu lié à la structure du tissu économique breton

Les PME bretonnes sont à peine plus spécialisées que leurs homologues nationales dans les activités de pointe, où les taux d'innovation sont les plus élevés. La forte propension à innover des PME bretonnes ne s'explique donc pas par un tissu productif particulièrement propice à l'innovation, mais par une dynamique propre, et ce dans tous les grands secteurs d'activité.

Dans les services technologiques, où le taux d'innovation global est de 9,3 points supérieur au taux métropolitain, l'écart ne s'explique ainsi que très partiellement par la structure des PME régionales. Seul léger avantage : une moindre présence en Bretagne des activités relevant de la production de films et de programmes télévisuels,

### Une dynamique d'innovation propre en Bretagne

Décomposition de la propension des entreprises à innover en effets structurel et régional (en %)

	Taux d'innovation		Écart		
	Bretagne	France métropolitaine	Effet structurel	Effet régional	Total
Industrie manufacturière	55,9	53,9	0,8	1,2	2,0
Services technologiques	79,5	70,2	0,5	8,8	9,3
Services intellectuels	65,2	61,7	0,0	3,5	3,5

Lecture : le taux d'innovation des PME industrielles bretonnes est supérieur de 2 points à celui de la France métropolitaine. Cette différence s'explique pour 0,8 point par la structure de l'économie bretonne (tailles et secteurs d'activité des PME) et pour 1,2 point par une dynamique purement régionale.

Source : Insee, enquête CIS 2010

secteur faiblement innovant au niveau national au regard du reste des services technologiques.

La dynamique propre des PME bretonnes en matière d'innovation explique plus de 90 % de l'écart (8,8 points sur un total de 9,3). Celles-ci sont en effet plus innovantes que dans les autres régions dans presque tous les secteurs d'activité, et pour toutes les tailles d'entreprise. C'est en particulier le cas dans l'ensemble des secteurs de pointe (informatique et services d'information, recherche et développement scientifique, édition) présents sur le territoire régional dans des proportions comparables au reste du pays.

Ce constat s'observe également dans les services intellectuels. Leur structure en Bretagne est très proche de celle du niveau national ; la région est toutefois mieux positionnée dans l'activité d'architecture et d'ingénierie, mais cet avantage est contrebalancé par une moindre présence du secteur de la publicité.

L'intégralité de l'écart entre les taux régionaux et nationaux (3,5 points) en faveur de la Bretagne s'explique donc, là encore, par une propension à innover supérieure chez les PME bretonnes. Les écarts sont en particulier très nets dans les entreprises de 10 à 49 salariés des activités d'architecture et d'ingénierie.

Dans l'industrie, les entreprises de l'agroalimentaire de 50 à 249 salariés, plus innovantes que les autres PME industrielles, sont certes relativement plus présentes en Bretagne où elles regroupent plus de 9 % des salariés des PME industrielles contre 3 % au

niveau national. De même, les PME du secteur des produits métalliques, peu innovantes en moyenne nationale, sont peu présentes sur le territoire régional (elles regroupent 10 % des salariés des PME industrielles françaises, contre seulement 5 % dans les PME industrielles bretonnes). Toutefois, ces éléments structurels n'expliquent que 40 % de l'écart de 2 points existant entre la région et la moyenne métropolitaine, en termes de recours à l'innovation des PME industrielles.

### La dimension du marché premier déterminant de l'innovation

La dimension du marché visé par l'entreprise (régional, national, international) constitue le principal clivage entre les PME innovantes et les autres. Le taux d'innovation au sens large des PME bretonnes s'élève à 35 % pour celles dont le marché est essentiellement local, contre 55 % pour celles dont le marché est avant tout national, et même 79 % pour celles exportant à l'international. Exporter implique en effet une adaptation à un marché extérieur concurrentiel souvent exigeant, et donc une nécessité accrue d'innover. Dans les autres régions comme au sein du seul champ de l'innovation technologique, la dimension du marché apparaît comme le principal facteur discriminant les PME innovantes des autres.

Les taux d'innovation moyens observés sur l'ensemble de l'Hexagone et hors Île-de-France sont cependant moins élevés qu'en Bretagne. Les PME bretonnes dont le marché est national ou international innoveraient ainsi sensiblement plus que celles des autres régions.

Paradoxalement, exporter semble, par contre, un désavantage en matière d'innovation pour les entreprises bretonnes à marché principalement régional : moins de 20 % de celles qui ont exporté au moins 1 % de leur chiffre d'affaires déclarent avoir innové, contre 37 % dans le cas contraire. Gagner des parts à l'international peut engendrer des coûts importants semblant freiner l'innovation.

Après la dimension du marché, le taux d'investissement constitue le deuxième facteur discriminant les entreprises innovantes des autres : plus celui-ci est élevé, plus la propension à innover l'est également. Les PME bretonnes, plus portées que dans les autres régions vers l'innovation technologique doivent engager des moyens financiers spécifiques aux développements d'innovation. Ce type d'innovation n'est ainsi principalement accessible qu'aux entreprises ayant de solides capacités financières.

Pour l'ensemble des PME françaises, la capacité à investir est un facteur important d'innovation, moins toutefois que le secteur d'activité. En effet, certains secteurs d'activité de pointe (notamment dans les services technologiques) sont plus enclins que d'autres à innover. Si ce facteur n'apparaît pas au niveau régional, c'est en raison d'une plus grande homogénéité des secteurs en Bretagne en matière d'innovation. Comme les secteurs naturellement les plus innovants au niveau national (informatique et services d'information, recherche et développement scientifique) le sont tout autant au niveau régional, il en résulte que les secteurs les moins innovants dans l'Hexagone le sont plus en Bretagne.

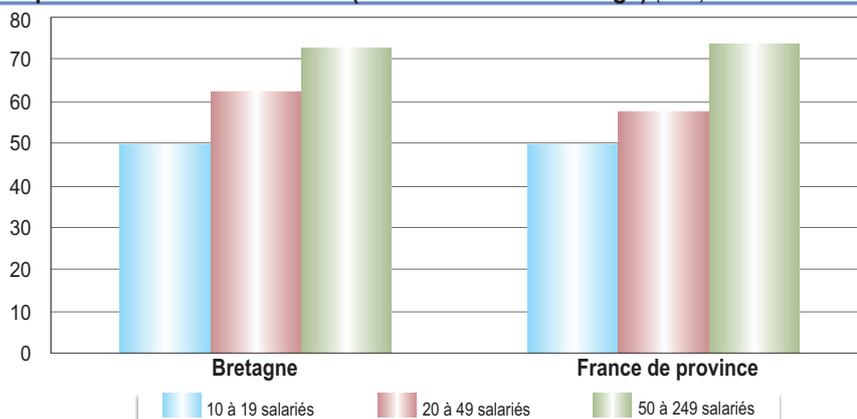
### Taille et appartenance à un groupe : deux autres facteurs favorables à l'innovation

En Bretagne comme dans toutes les autres régions françaises, tous secteurs confondus, le taux d'innovation progresse avec la taille des entreprises : 49 % des entreprises bretonnes de 10 à 19 salariés déclarent avoir procédé à une innovation ; ce taux passe à 62 % pour les entreprises de 20 à 49 salariés et à 73 % pour celles de 50 à 249 salariés. Particularité régionale, le taux d'innovation est sensiblement plus fort que dans les autres régions pour les entreprises de 20 à 49 salariés.

Appartenir à un groupe ou à un réseau d'enseignes assure aux entreprises un accès

### La propension à innover progresse avec la taille de l'entreprise

Proportion de PME innovantes (innovation au sens large) (en%)



Source : Insee, enquête CIS 2010

## Hiérarchisation des déterminants de l'innovation : l'arbre de segmentation

La méthode statistique utilisée pour mettre en évidence les déterminants de l'innovation est l'arbre de segmentation. Le modèle part de l'ensemble des entreprises. Il identifie la variable qui scinde le mieux la population en groupes distincts, du point de vue de la variable expliquée (i.e. le taux d'innovation). On répartit ainsi le groupe initial en autant de sous-groupes que de modalités de la variable ainsi retenue. On continue en appliquant cette méthode séquentiellement à chaque sous-groupe, ce qui permet de construire étape par étape l'arbre de segmentation.

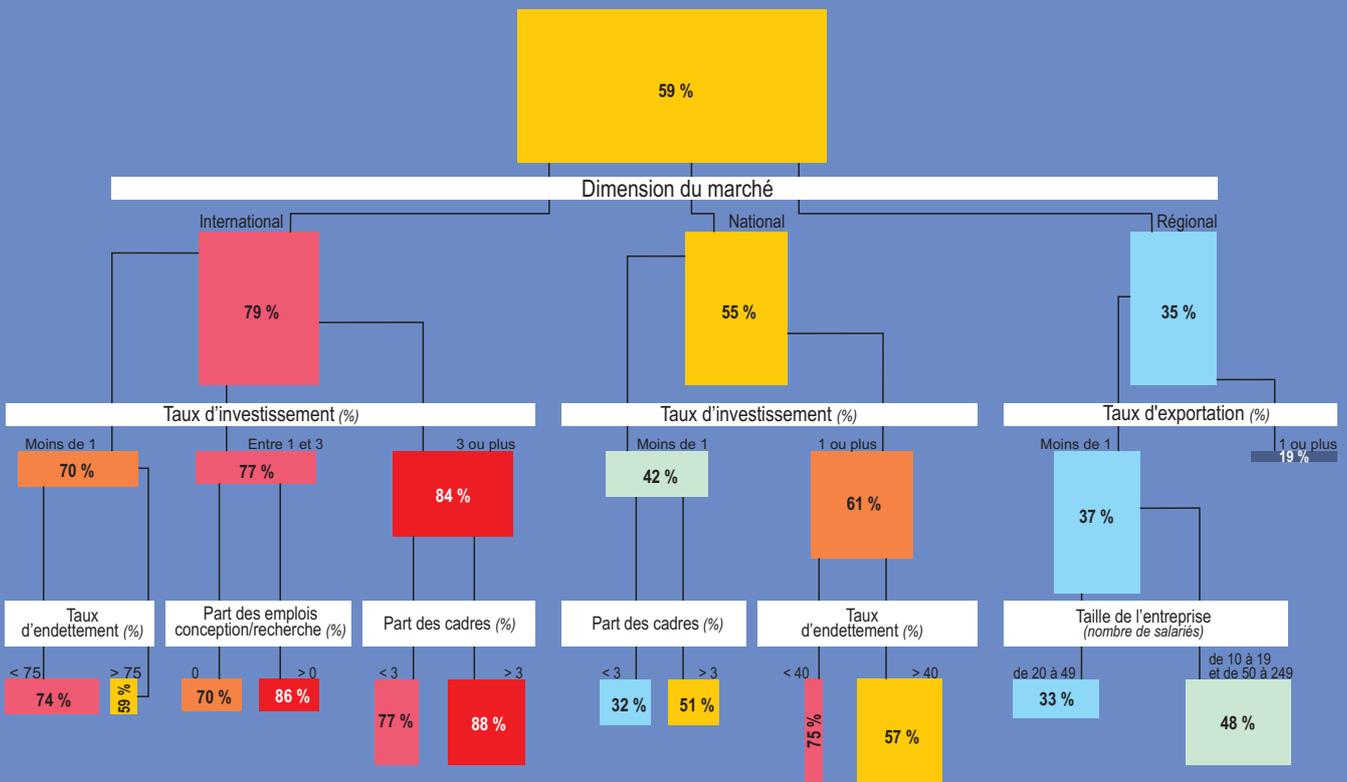
La variable expliquée est ici le taux d'innovation (au sens large ou technologique). Les variables explicatives sont :

- le secteur d'activité (en A38) ;
- la taille de l'entreprise, en trois tranches (10 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 à 249 salariés) ;

- l'appartenance à un groupe (oui / non) ;
- la dimension de marché (régionale, nationale, internationale) ;
- le chiffre d'affaires en 2009 (en 4 tranches) ;
- le taux d'exportation<sup>1</sup> en 2009 (en 4 tranches) ;
- le taux d'investissement en 2009 (en 4 tranches) ;
- le taux d'endettement en 2009 (en 3 tranches) ;
- la part des emplois en 2009 dans la fonction conception / recherche (en 4 tranches).

1- Chiffre d'affaires à l'exportation / chiffre d'affaires total

### Dimension du marché et taux d'investissement sont les principaux déterminants de l'innovation des PME bretonnes Proportion de PME innovantes en % (Innovation au sens large)



Source : Insee, enquête CIS 2010

Lecture : 59 % des PME bretonnes innover. Le premier déterminant de l'innovation est la dimension du marché sur lequel intervient principalement l'entreprise. Ainsi, le taux d'innovation des PME bretonnes dont le marché est essentiellement local est de 35 %, contre 79 % pour celles dont le marché est essentiellement international.

La taille des rectangles est proportionnelle au nombre de PME concernées.

facilité à des moyens permettant d'innover : deux tiers des PME bretonnes étant dans ce cas déclarent avoir innové au cours de la période 2008 - 2010, ce qui est supérieur au résultat global (60 % de PME innovantes). Par ailleurs, les PME indépendantes de la région innovent aussi plus fréquemment que l'ensemble des PME de métropole. Ce bon résultat s'explique par le très fort taux d'innovation des PME bretonnes indépendantes dans les services technologiques et intellectuels.

### Des PME bretonnes particulièrement performantes en innovation technologique

Quel que soit le type d'innovation auquel on s'intéresse, les PME bretonnes se montrent plus innovantes que leurs homologues nationales.

Plus de quatre PME bretonnes sur dix déclarent avoir procédé à une innovation technologique au cours de la période 2008 - 2010. L'innovation technologique regroupe les innovations de produits et de procédés, elle se confond donc avec l'acception intuitive du terme « innovation ». Ce résultat est sensiblement supérieur à celui observé en

moyenne dans les autres régions françaises. Les PME bretonnes se montrent particulièrement innovantes en produits : 32 % d'entre elles déclarent avoir introduit sur leur marché un nouveau produit ou service, contre 19 % pour l'ensemble des PME françaises et 28 % pour l'ensemble hors Île-de-France. Le résultat est également à l'avantage des PME bretonnes si on s'intéresse à l'innovation en procédés (28 % contre respectivement 20 % et 26 %).

Ces bons résultats régionaux se vérifient aussi bien pour l'industrie, que pour les services technologiques et intellectuels. Les secteurs d'activité qui se distinguent le plus sont des secteurs phares de l'économie régionale : les industries agroalimentaires, les technologies de l'information et de la communication et les activités de recherche et développement scientifique.

Par ailleurs, comme au niveau national, les PME bretonnes procèdent principalement à des innovations organisationnelles et, là encore, le taux d'innovation est supérieur en Bretagne à la moyenne métropolitaine (36 % contre 29 %). Toutefois, l'écart est plus modeste, et on observe un taux d'innovation

## La Stratégie régionale de développement économique et d'innovation

Par l'élaboration d'une Stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI), re-fonte de ses deux documents de référence en matière de soutien au développement économique et à l'innovation (SRDE 2006 et SRI 2008), la Région Bretagne revoit sa feuille de route à l'horizon 2020.

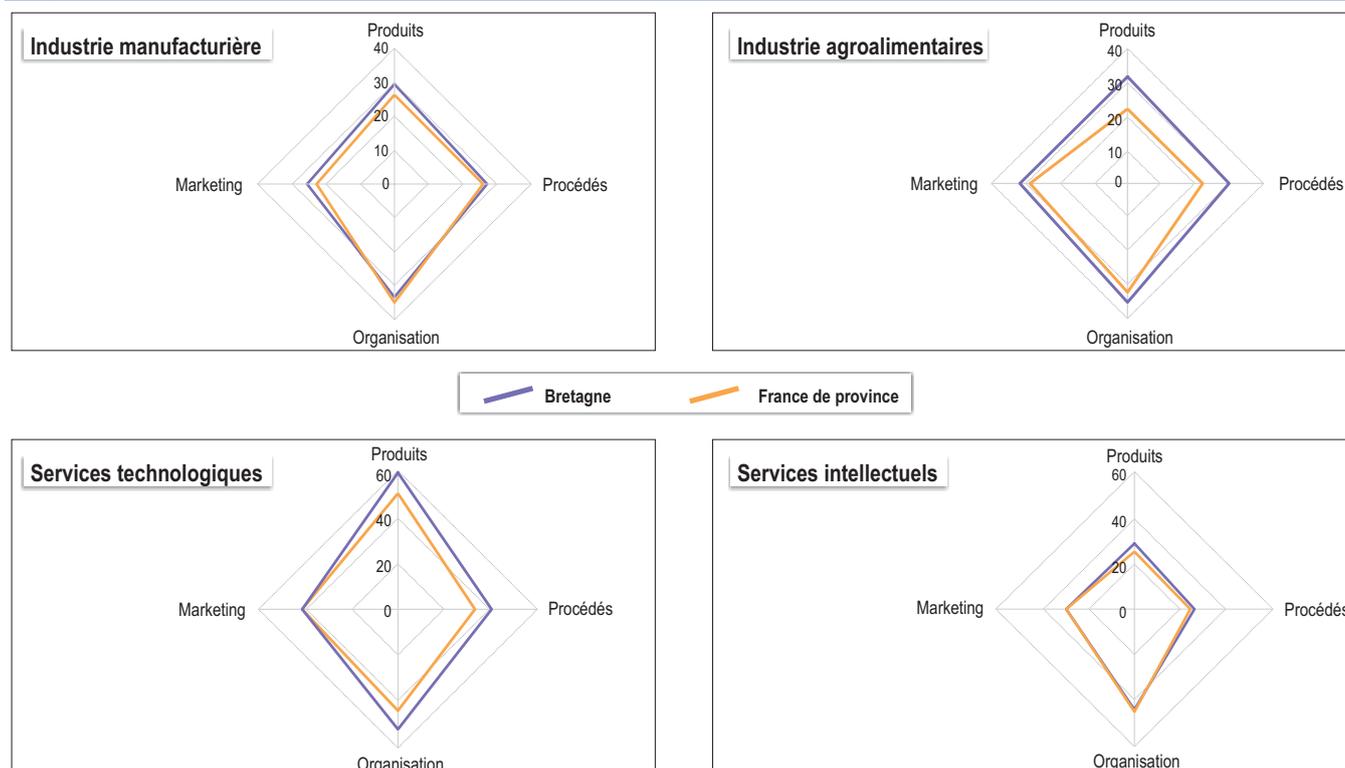
L'objectif de la Région Bretagne est de partager, avec ses partenaires, une vision des enjeux à moyen terme pour consolider une stratégie et des plans d'actions en bonne articulation avec tous les acteurs régionaux.

L'Index régional de l'innovation est un outil statistique soutenant la démarche de SRDEI. Base de données, groupe de travail et publication, l'Index permet de positionner la Bretagne dans son contexte national et européen sur ses composantes de recherche et développement (R&D) et d'innovation.

L'enquête communautaire sur l'Innovation apporte un éclairage précieux sur le volet « innovation » de cet outil.

### Les PME bretonnes surtout performantes en innovation technologique

#### Proportion de PME innovantes selon la forme d'innovation (en %)



Source : Insee, enquête CIS 2010

organisationnelle légèrement supérieur dans l'ensemble France de province (37 %). Seules les PME des technologies de l'information et de la communication se distinguent nettement de leurs homologues nationales.

Enfin, l'innovation en marketing est la moins fréquente : 27 % des PME bretonnes déclarent avoir procédé à une innovation de ce type, niveau supérieur à la moyenne métropolitaine (22 %) et à celle hors Île-de-France (25 %), même si l'écart au profit de la Bretagne est ici le plus faible. Ce résultat s'observe dans pratiquement tous les secteurs d'activité (et notamment les industries agroalimentaires). Toutefois si les PME bretonnes sont globalement plus innovantes que celles des autres régions, ce n'est pas particulièrement grâce à des investissements dans le marketing.

### Accroître son marché ou élargir sa gamme, premiers objectifs des PME innovantes

Les PME bretonnes qui investissent dans l'innovation, que ce soit en produits ou en procédés, visent principalement à accroître leur part de marché ou à élargir la gamme de biens ou de services. Chacun de ces deux objectifs est cité par plus de six PME innovantes sur dix. Ces deux objectifs peuvent être ciblés simultanément et sont très liés :

élargir son offre doit être un moyen pour les PME de gagner de nouveaux marchés. Accroître sa part de marché est cité comme premier objectif par huit PME innovantes sur dix des services technologiques, contre seulement une sur deux pour les PME des services intellectuels. Il en est de même au niveau métropolitain.

Les objectifs poursuivis ensuite par les PME bretonnes sont l'amélioration de la qualité des biens ou des services (pour 45 % des PME innovantes en technologie), puis le remplacement de produits ou procédés dépassés (32 %). Là encore, les PME bretonnes ne se distinguent pas de celles des autres régions françaises.

### Les coûts, premiers freins à l'innovation

Mettre en place une innovation nécessite souvent que les PME disposent de moyens importants, qu'ils soient humains ou financiers ; ne pas les posséder peut ainsi s'avérer un frein très important au développement d'innovation. De fait, 60 % des PME bretonnes déplorent avoir rencontré au cours de la période 2008 - 2010 des difficultés élevées ayant freiné voire découragé leurs activités d'innovation. Ce niveau est un peu supérieur à celui observé sur l'ensemble de la métropole et des régions de province.

Selon les PME bretonnes, le premier frein à l'innovation est le coût : plus d'un tiers d'entre elles déplorent soit un manque de moyen financier interne ou externe, soit un coût d'accès à l'innovation trop important. Sont concernés en premier lieu les services technologiques dans lesquels les investissements nécessaires à l'innovation sont très lourds.

Par ailleurs, une PME bretonne sur cinq déclare s'être heurtée à des obstacles liés au manque de connaissance : ces PME ont vu leurs activités d'innovation freinées ou abandonnées soit par manque de personnel qualifié, soit par manque d'informations sur les technologies ou les marchés, soit, enfin, par l'absence de partenaires pour coopérer. Ce sont les PME industrielles qui déplorent le plus le manque de connaissance, en particulier les PME de la fabrication de matériel de transport, avec un taux d'entreprises ayant connu ce type de frein proche de 30 %.

### Une innovation sur trois réalisée en coopération

L'absence de partenaires pour coopérer s'avère un frein important à l'innovation. Les échanges entre acteurs d'horizons différents sont en effet souvent fructueux car ils permettent de diversifier les sources d'information et de compétence. Ainsi, 37 % des PME bretonnes innovantes ont coopéré avec d'autres entreprises ou organismes pour réaliser leurs activités d'innovation, taux légèrement supérieur à celui observé au niveau national.

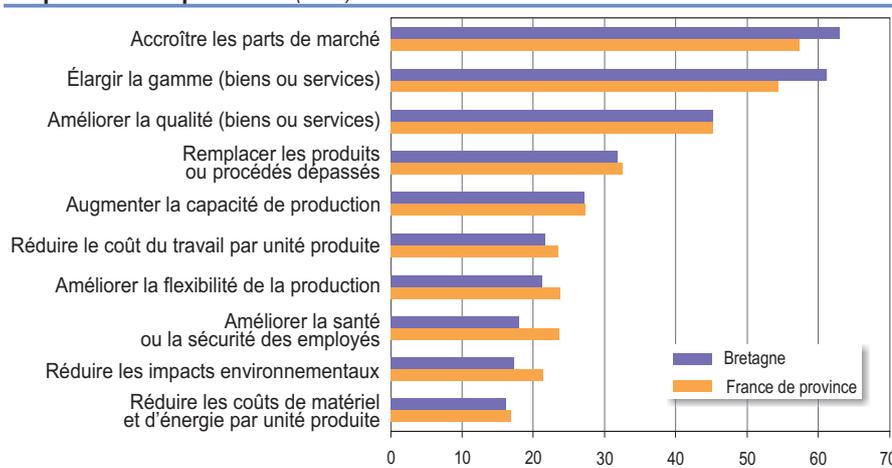
Celles-ci déclarent à une forte majorité (88 %) avoir coopéré avec un de leurs partenaires de marché, ce qui est également le cas dans une proportion très proche pour l'ensemble des PME françaises. Coopérer avec des fournisseurs, des clients, des concurrents ou des consultants pour innover est donc très fréquent.

Les structures institutionnelles sont moins sollicitées : seule une PME bretonne sur deux déclare avoir innové en collaboration avec le monde universitaire ou un organisme public de R&D. Cette part est cependant supérieure en Bretagne à celle du niveau national (43 %).

■ Frédéric Pellet - Insee

### Les principales motivations des PME bretonnes sont d'accroître leurs parts de marché et d'élargir leur gamme

Objectifs jugés d'importance par les PME bretonnes innovantes en produits ou procédés (en %)



Source : Insee, enquête CIS 2010

## Pour comprendre ces résultats

### Source

- L'**enquête communautaire sur l'innovation** (CIS 2010) est menée dans l'ensemble de l'Union européenne. Elle permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'apprécier ses mécanismes (coopération, moyens, freins...). L'édition 2010 porte sur la période 2008 - 2010. Cette enquête, réalisée en France par l'Insee tous les deux ans, a fait l'objet en 2010 d'une extension dans dix régions, dont la Bretagne, afin d'obtenir des résultats pertinents à l'échelon régional.  
L'extension régionale de l'enquête CIS 2010 est portée en partenariat par l'Insee Bretagne et par Bretagne Développement Innovation (BDI), avec le soutien de la Région, de la Préfecture et de l'Union européenne (Feder).

### Champ

- Le champ retenu pour cette étude est celui des unités légales de 10 à 249 salariés exerçant leur activité principale dans l'industrie ou les services dits technologiques ou intellectuels. Les services technologiques sont l'édition, la production de film, vidéo, musique, la programmation et la diffusion, les télécommunications, le conseil et l'informatique, les services d'information, la recherche et le développement scientifiques. Les services intellectuels comprennent les activités d'architecture et d'ingénierie et la publicité.  
Le champ est également restreint aux entreprises mono ou quasi-monorégionales, c'est-à-dire celles dont au moins 80 % de l'effectif salarié est localisé dans la région.  
Par commodité, dans cette étude, on appellera **PME** les entreprises de 10 à 249 salariés. Cette définition diffère de la nouvelle définition introduite par décret en 2008 qui définit les PME comme les entreprises de moins de 250 salariés (y compris les moins de 10 salariés) et qui ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

## Pour en savoir plus

- [Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export](#) / Anthony Bouvier. - Dans : *Insee première* ; n° 1420 (2012, oct.). - 4 p.
- [Index régional de l'innovation : La Bretagne dans son contexte national et européen](#) / BDI. - Rennes : Bretagne Développement Innovation, 2012. - 24 p.
- [Les déterminants régionaux de l'innovation](#) / Benoît Buisson, Lionel Doisneau, Claire Kubrak...[et al.]. - Paris : INSEE, 2012. - (Document de travail ; n° G2012-01). - 57 p.
- [Schéma régional d'innovation](#) / Conseil régional de Bretagne ; Bretagne Innovation. - Rennes : Conseil régional de Bretagne, 2008. - 147 p.
- [Manuel d'Oslo : Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation. 3e édition](#) / OCDE. - Paris : OCDE, 2005. - 186 p.
- BDI ([www.bdi.fr](http://www.bdi.fr))
- Portail de l'innovation ([www.bretagne-innovation.tm.fr](http://www.bretagne-innovation.tm.fr))
- Insee Bretagne ([www.insee.fr/fr/regions/bretagne](http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne))
- Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))

**BRETAGNE  
DÉVELOPPEMENT  
INNOVATION** 



**Directeur de la Publication :** Michel Guillemet

**Rédacteur en chef :** Jean-Marc Lardoux

**Composition :** Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2012 - Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2012

**INSEE Bretagne**  
36, place du Colombier  
CS 94439  
35044 RENNES Cedex

**Pour tout renseignement statistique :**  
09 72 72 40 00 (tarification appel local)